

Mere d,un enfant français

Par nirmin, le 13/09/2015 à 22:15

bonsoir, je suis une femme d, origine marocaine et sans papier et j, ai un petit enfant avec mon amoureus francais, la probleme maintenant c, est que le pere ne veut pas reconu l, enfant, et moi je veus savoir si a travers d, une demande de paternite qui va fgaire mon avocat la prefecture va me donner carte sejour francais a l, enfant et a moi et merci

Par amajuris, le 14/09/2015 à 09:47

bonjour,

si votre action en recherche de paternité aboutit, votre enfant sera français et vous pourrez demander un titre de séjour parent d'enfant français si vous contribuez à l'entretien et à l'éducation de votre enfant.

salutations